

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 13 décembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 13 décembre 2021 à vingt heures (20h00), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Sabin Westerberg, conseiller au district no 4;
M. Keven Renaud, conseiller au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2022-2023-2024;
- 5.0 Période de questions des citoyens ;
- 6.0 Levée de la séance spéciale.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2021-367

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024

R. 2021-368

ATTENDU les dispositions de l'article 953.1 du Code Municipal concernant l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU que le conseil municipal prévoit réaliser les projets suivants au cours des exercices financiers 2022-2023-2024.

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024**

Numéro du projet	Titre	Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (000\$)					Total des projets
		Programme triennal				Dépenses ultérieures aux programmes	
		Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total des 3 années		
1	Infrastructure aqueduc scierie Rétabec	323 296			323 296		323 296
2	Infrastructure aqueduc scierie Lemay	72 600			72 600		72 600
3	Infrastructure aqueduc Tourbière Lambert Rang 5 Ouest sur 1900 mètres	112 111			112 111		112 111
4	Infrastructure aqueduc chemin no : 11 sur 1 600 mètres	129 185			129 185		129 185
5	Infrastructure aqueduc Lac Richard	191 393			191 393		191 393
6	Infrastructure aqueduc Rang 7 Est	161 048			161 048		161 048
7	Réfection des infrastructures chemin de la Grande-Ligne sur 3100 mètres et du Rang 5 Ouest sur 700 mètres	2 046 950			2 046 950		2 046 950
8	Revêtement extérieur de l'aréna		890 836		890 836		890 836
9	Agrandissement du garage municipal et de la caserne de pompier			1 096 817	1 096 817		1 096 817
	TOTAL:	3 036 583	890 836	1 096 817	5 024 236		5 024 236
Nombre de projets							9

- (1) Financé par le règlement d'emprunt
- (2) Financée par le surplus accumulé
- (3) Financé par Tourbière Lambert
- (4) Financé par PRIMEAU – Conditionnel à l'acceptation du projet par le gouvernement
- (5) Financé par la TECQ 201912023
- (6) Financé par la TECQ 201912023
- (7) Financé par le MTQ par règlement d'emprunt et par surplus accumulé
- (8) Financé par une aide financière PAFIRS
- (9) Conditionnel à l'obtention d'une aide financière du gouvernement

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER(ÈRES) :

D'accepter le programme triennal d'immobilisations mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

R. 2021-369

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance spéciale à 20h10.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier